



République Française

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 074-217402908-20260311-26_02_28-DE



Département de la Haute-Savoie
COMMUNE DE VALLORCINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLORCINE		
en exercice	9	L'an deux mille vingt-six le 11 mars, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2026
présents	8	
Votants	8	
procuration	0	
Présents		Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Dominique ANCEY, Madame Rachel ROUSSET
Représentés		
Absents excusés		Madame Guyonne FOURNIER
Secrétaire de séance		Madame Maryvonne ALVARD

Délibération n° 26/02/28

Travaux de gros entretien / reconstruction de l'éclairage public –
Deuxième phase

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence optionnelle « éclairage public » est transférée pour sa partie « investissements » au SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de Haute-Savoie) depuis 2013, suite à modification des statuts de cette structure.

C'est dans ce cadre qu'un diagnostic de l'éclairage public a été effectué. Les conclusions de l'étude font apparaître qu'un programme de travaux est à envisager, concernant notamment :

- La maîtrise des durées d'allumage et de la puissance de l'éclairage,
- Le remplacement des luminaires dont l'efficacité énergétique est insuffisante.

Pour rappel une première tranche de travaux a été effectuée au cours de l'année 2025, le montant de cette dernière a été de 30 222.82€ TTC, avec une participation financière de la commune s'élevant à 17 820.32€ et une contribution au budget de fonctionnement du SYANE de 3% du montant de la dépense, soit 906.68€, concernant les frais généraux.

La deuxième phase de travaux doit se tenir au cours de l'année 2026, cette dernière est évaluée à 34 852.14€ TTC, avec une participation financière de la commune s'élevant à 21 446.31€ et une contribution au budget de fonctionnement du SYANE de 3% du montant de la dépense, soit 1 045.56€, concernant les frais généraux.

Le Maire propose de valider la deuxième phase des travaux de travaux de gros entretien / reconstruction de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal après délibéré avec une abstention et 6 voix pour :

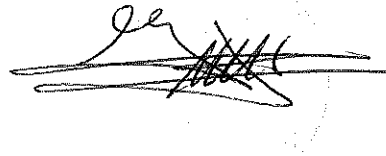
- **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière
 - D'un montant global estimé à : 34 852.14 €
 - Avec une participation financière communale s'élevant à : 21 446.31 €
 - Et des frais généraux s'élevant à : 1 045.56 €,

- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, 80% du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (5% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 836.45€, après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 17 157.05€. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jérémy VALLAS



Acte certifié exécutoire le : 25/03/26
Télétransmis en Préfecture le : 25/03/26
Notifié ou publié le : 25/03/26